



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Procès-Verbal de la réunion téléphonique du jeudi 19 décembre 2019

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Maxime RINIE, Roland MEHN, Gérard CASSEGRAIN.

Championnats séniors Féminines - Obligations

En application de l'article 4 du règlement des championnats séniors féminines, la Commission Régionale des Compétitions fait un état des lieux provisoire au regard du respect des obligations pour pouvoir participer aux championnats R1F et R2F.

Nous rappelons que pour la seule saison 2019/2020 il est fait application des dispositions transitoires ci-dessous :

Obligations pour la seule saison 2019 / 2020

Championnat R1F	Championnat R2F
Participer à la Coupe de France Féminines et, si elle existe, à la coupe régionale (ou celle de son secteur en cas d'absence de coupe régionale)	Aucune obligation
Avoir 1 équipe U6F à U11F engagée sur les plateaux d'animation (avec un minimum de 8 licenciées dans ces catégories d'âge et participation à 8 plateaux au moins durant la saison) <u>ou</u> 1 équipe U12F à U19F engagée dans un championnat régional, de secteur ou de district (avec un minimum de 12 licenciées dans ces catégories d'âge)	
Avoir pour l'équipe seniors un entraîneur titulaire des attestations des modules de formation U19 et Seniors, présent en cette qualité sur le banc de touche et la feuille de match à chaque rencontre	

La Commission rappelle qu'en cas de non-respect de ces obligations, toute équipe concernée se verra retirer, pour le classement de la saison en cours, 2 points de pénalité par obligation non respectée.

Pour toute équipe accédante en R1F, et non issue du championnat R1F de son secteur de la saison précédente, ces dispositions ne sont applicables qu'à compter de la deuxième saison dans cette division.

Un état définitif sera publié au 30 avril 2020.

OBLIGATIONS REGIONAL 1 F

CLUBS			ECOLE DE FOOT FEMINIENS				PREFORMATION				ENCADREMENT		
Nom du club	District	Numéro	au 10/12	8 licenciés U6F à U11F	au 10/12	1 équipe U6F à U11F engagée sur les plateaux d'animation	au 10/12	12 licenciés U19F à U12F	au 10/12	1 équipe U12F à U19F engagée sur les plateaux d'animation	EDUCATEUR CFF3	SANCTIONS	
A.S. MUSAU STRASBOURG	Alsace	521664	22	OUI	2	OUI		33	OUI	2	OUI		
C.A. VILLERS SEMEUSE	Ardennes	528808	6	NON	0	NON		19	OUI	0	NON	-6	
C.S. ORNE AMNEVILLE	Moselle	500175	15	OUI	2	OUI		37	OUI	3	OUI		
ENT.S. HEILLECOURT	Meurthe et Moselle	519871	9	NON	1	OUI		18	OUI	1	OUI	NON	-4
ESPE.S. TROYES AUBE CHAMPAGNE	Aube	500073	24	OUI	0			53	OUI	1	OUI		
F.C. 1926 PFASTATT	Alsace	503955	28	OUI	5	OUI		26	OUI	3	OUI		
F.C. OBERHERGHEIM	Alsace	503996	7	NON	1	OUI	NON	16	OUI	1	OUI		-2
F.C. SEICHAMPS	Meurthe et Moselle	521594	5	NON	0	NON		5	NON	0	NON	OUI	-4
F.C. STRASBOURG KOENIGSHOFFEN	Alsace	500331	1	NON	0	NON		23	OUI	2	OUI		-2
F.C. VENDENHEIM 2	Alsace	503961	24	OUI	2	OUI		70	OUI	4	OUI	NON	-2
F.C. WOIPPY	Moselle	516148	14	OUI	4	OUI		27	OUI	4	OUI	NON	-2
METZ ESAP	Moselle	544567	3	NON	1	OUI	NON	30	OUI	4	OUI		
O. CHARLEVILLE NEUFMANIL AIGLEMONT	Ardennes	582649	4	NON	0	NON		14	OUI	0	NON	OUI	-4
R.C. CHAMPIGNEULLES	Meurthe et Moselle	503643	7	NON	1	OUI	NON	37	OUI	2	OUI		-2
R.C. STRASBOURG ALSACE	Alsace	500191	32	OUI	3	OUI		72	OUI	4	OUI		
ST MEMMIE O.	Marne	745499	25	OUI	4	OUI		50	OUI	3	OUI		
ST.A. EPINAL	Vosges	500481	16	OUI	1	OUI		43	OUI	2	OUI		
STADES REUNIS ST DIE KELLERMANN	Vosges	500357	30	OUI	2	OUI		40	OUI	3	OUI		
U.S. AZZURRI MULHOUSE	Alsace	523293	0	NON	0	NON		4	NON	0	NON	OUI	-4

Le Président,
Gérard SEITZ

Le Secrétaire,
Gérard CASSEGRAIN